

## La famille, un droit en perpétuelle mutation.

Par **Tshoey**, le **10/10/2008** à **21:32**

Bonsoir, me revoilà !

J'ai fini les TD d'IGD, et ceux que droit civil commence avec comme premier sujet : " LA FAMILLE, UN DROIT EN PERPETUELLE MUTATION "

Quae faut-il entendre par cela ?

Pour ma part , je comprend, le droit de la famille , une evolution permanente. Il faut bien sur ( enfin je pense !) parler des ttes les reformes concernant la famille, le nom de famille, les divorces .. Je ne sais aps comment organiser mon plan, deja il faut que je me degage une problématique, je pensais d'abord aborder les causes de l'évolution de la famille , avec la prise en compte de l'évolution de la société ..

Puis des manifestations de ces evolutions sur la famille, avec les changement de la situation juridique du couple ( beaucoup moins se marient) , et entre les relations, parents, couples, enfants.

Qu'en pensez vous ? !shock not found or type unknown

Par **bob**, le **10/10/2008** à **22:02**

Je pense que tes idées sont plutôt bonnes. Essaie de trouver un axe pour les regrouper. Quelles sont les grandes tendances qui traversent le droit de la famille depuis les réformes des années 60? Un peu d'aide... Égalité, influence de la volonté individuelle, contractualisation sachant que la jurisprudence et le législateur participent à ces mouvement avec une influence non négligeable de la Cour EDH.

Bon courage

Edit : double post avec Mathou et je suis d'accord avec elle

Par **mathou**, le **10/10/2008** à **22:02**

Bonsoir !wink not found or type unknown

Le danger, c'est de se cantonner aux aspects sociaux de la famille et leur évolution, ou d'y consacrer une partie entière.

Séparer par catégories de famille pourrait être simple, ça permettrait de poser la question de

ce qu'est maintenant la famille :

- cellule biparentale, légitime, entourée des ascendants ( voire d'adoptant )
- cellule naturelle
- multiplication " des " familles : familles PME ( père, mère, enfant, sans les grands -parents au foyer ), familles monoparentales, familles dont les partenaires sont homosexuels, familles polygames vivant en France...

Séparer par thèmes relatifs à la famille peut aussi être intéressant, en décomposant la création / la vie de la famille et l'éclatement de la famille. Ou par domaine : évolutions extrapatrimoniales et évolutions patrimoniales. Ou par définitions : la famille " conjugale " ( époux, partenaires ) et le groupe familial ( surtout le droit patrimonial de la famille : successions, libéralités ). Ou par les sources du changement : influence européenne, réformes nationales, exemples de législations étrangères.

Le droit a dû réagir à des questions telles que " la famille est-elle créée par la venue d'un enfant ? Est-elle créée même sans enfant ? A partir de quand est-on une famille ? Le conjoint fait-il partie de la famille ? Le beau-parent aussi ? ". La plupart du temps, certaines branches du droit ont réagi avant le droit civil - notamment le droit fiscal et le droit social - parce que les législateurs n'arrivent pas à se décider pour un seul modèle familial.

Et à part les grandes réformes du doyen Carbonnier dans les années 1970 qui ont vraiment modernisé le droit de la famille en lui donnant un nouveau visage, les réformes des dernières années ne sont pas toutes de véritables mutations. Par exemple la réforme de la filiation, si elle a apporté quelques changements bienvenus, maintient la présomption de paternité dans le mariage. C'est normal, car le mariage est un engagement solide ( à la base ) auquel on peut faire produire des effets. Mais du coup les différences entre les filiations légitimes et naturelles, dont les noms ont été gommés, subsistent dans les faits.

C'est un sujet très vaste, essaie de te reporter à ton cours pour voir ce que vous avez déjà traité.

Edit : j'enlève les parties sur l'égalité et tout le reste puisque tu les as postées aussi. Vilain

bob Image not found or type unknown

:lol:

Edit 2 : et en plus tu édites en même temps ! Image not found or type unknown

Par **alasoop**, le **10/10/2008 à 22:13**

salut à tous,

:wink:

à la vue du sujet je pense que tu es en première année. Image not found or type unknown

selon, moi il faut que tu te cantonnes principalement à ton cours...

parce qu'en première année les profs n'attendent pas des élèves qu'ils soient des pros de la

recherche juridique.  
donc, plaquette.  
code civil (nota nouvelle réforme des régimes matrimoniaux)  
un peu de précis Dalloz  
de culture générale  
beaucoup de cours.  
petit conseil...  
il faut parfois être patient.  
il arrive que le prof divulgue la route à suivre, dans le cours qui précède le TD.  
donc, il faut être attentif et sentir les pistes.  
reste encore de voir la prof à la fin du cours.  
et enfin de former un groupe avec d'autres étudiants à la BU.  
voilà pour les tuyaux... :wink:

pour les recherches doctrinales .... tu as le temps Image not found or type unknown

@+ et bon courage....  
nota que se questionner c'est toujours bien.  
Continu

Par **Tshoey**, le **10/10/2008** à **22:14**

Merci pour ces deux messages, le dernier était un peu compliqué mais merci lol  
Peut-on faire un partie avec exclusivement les causes du changement et les manifestations du changement ?  
Par exemple  
I) Cause  
a) Evolution de la société  
bob peut on mettre " Égalité, influence de la volonté individuelle, contractualisation sachant que la jurisprudence et le législateur participent à ces mouvement avec une influence non négligeable de la Cour EDH. " dans les causes ?  
  
II) Idée de Mathou en séparant les types de familles pour savoir ce qu'est mtn la famille et parler des différents pays dans ces sous parties ?

Par **alasoop**, le **10/10/2008** à **22:25**

:wink:

salut trouve une ruse que j'applique et qui parche plutôt bien en général Image not found or type unknown le droit de  
la famille se trouvait dans une situation (I) puis il ya eu une évolution pour des raisons connues (A) qui n'est pas la première(B) (d'où perpétuelle) qui est venue bouleverser cette situation faisant désormais une autre situation (II) qu'il te faut apprécier (A) et qu'il faut évaluer (B)

de toutes les façons c'est ta problématique qui fait ton plan et t'as problématique est la

continuité de l'intérêt du sujet.

:wink:

donc si tu doutes reprends ta problématique. Image not found or type unknown

@+

Par **fan**, le **10/10/2008** à **22:39**

Dans les différentes familles pensent dans ton intro à parler de la famille au sens large (grand-parents, parents, enfants,...) c'est-à-dire ce qui existait avant et de la famille au sens étroit du

terme c'est-à-dire ce qui existe maintenant (parents, enfants). Bon courage. Image not found or type unknown

Par **bob**, le **11/10/2008** à **09:55**

En réalité, à mon sens, l'égalité est à la fois une cause et une conséquence : cause parce que le législateur contribue à ce qu'existe une égalité au sein de la famille (enfants entre eux, parents entre eux) sous l'influence de la Cour EDH ( Marckx c/ Belgique, Mazurek c/ France) et conséquence : aujourd'hui il existe une égalité au sein de la famille.

Par **Tshoey**, le **11/10/2008** à **21:36**

Toutes vos idées m'aident vraiment beaucoup, merci.

Mais j'arrive pas vraiment à organiser mon plan, est-ce que ce que j'avais proposé au début va ? Avec vos propositions ?

Merci de m'aider lol

Par **pipou**, le **11/10/2008** à **22:26**

;-)

lis le mémoire de mathou Image not found or type unknown

Par **SedLex**, le **15/02/2010** à **13:31**

Bonjour,

Je déterre ce sujet, car j'ai à réaliser une dissertation ayant pour objet "L'évolution du Droit de



sers-toi de l'intro pour évacuer les éléments que tu juges sans trop d'intérêt, par exemple, toute la partie sur le droit romain pourrait se trouver l'intro, de même le droit canonique n'a pas vraiment sa place en II.

Essaye de réduire le sujet à ses éléments essentiels et rappelle-toi que le cours dispensé est un cours de droit positif, pas d'histoire du droit.

Par **SedLex**, le **15/02/2010** à **15:03**

Salut!

Le problème est que, comme tu le dis, le sujet est très large. Voire trop. En bref, c'est le

prototype du sujet que je n'apprécie pas Image not found. Du coup, il est vrai que j'ai essayé de caser un maximum d'informations. Mais il est vrai qu'il serait sans doute plus intéressant de caler la scission sur une rupture. Le problème est qu'il a eu deux ruptures importantes: celle de la Révolution, et celle des lois Carbonnier. Je vois donc mal comment tourner le sujet, vu que le Droit de la Famille a évolué, mais il y a aussi eu des moments de retour en arrière (restauration)...

Edit: Peut être axer la réflexion sur l'évolution de la conception de la famille, l'évolution des relations des personnes au sein de la famille... Je ne sais trop que faire.

Par **mathou**, le **15/02/2010** à **16:09**

Bonjour,

Ma première question serait plus : est-ce qu'il s'agit d'une évolution du droit de la famille proprement dit, ou du droit de chacun des membres de la famille ?

Car si tu pars dans cette deuxième hypothèse, tu retrouves l'évolution du droit de la filiation, du droit des époux, du droit de la procréation médicalement assistée... et donc davantage vers un plan thématique avec une titularisation des droits de chacun des membres de la famille qu'historique. Ca semble aller dans le sens de ton édit.

Par **SedLex**, le **15/02/2010** à **16:15**

Salut,

Effectivement une approche thématique serait beaucoup plus "simple". Le fait est que nous avons commencé le cours avec une approche historique (d'où mon premier plan). Nous avons fait le mariage et nous sommes maintenant dans le PACS. Donc je peux aborder la filiation, mais très succinctement, puisque je n'ai pas la matière première.

Par **Emma07**, le **21/09/2022** à **22:29**

Bonsoir je suis en première année de droit.

J'ai une première dissertation à rendre sur le sujet : « le droit de la famille, un droit en perpétuelle mutation tant du point du couple que de celui de la filiation »

J'ai donc pensé directement à faire une grande partie sur le couple avec le couple marié et le couple pacsé puis la deuxième grande partie sur la filiation en mettant premièrement la filiation avant avec par ex avant 1972 les enfants non légitimes et celle de maintenant en parlant aussi de la filiation Maternelle et paternelle. Mais je suis perdue et confuse. Peut être faudrait-il que je me base plus sur l'évolution du droit de la famille avec le modèle traditionnel et celui remis en cause dans les années 60? Merci d'avance, bonne soirée.